



info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC\_FGAF

► **Communiqué de presse**

## **Lycée : qui défend vraiment les langues anciennes ?**

Lors du dernier Conseil Supérieur de l'Éducation, un projet d'arrêté important pour les langues anciennes a été étudié. Il doit donner vie à la promesse du ministre de l'Éducation nationale de faire en sorte que les LCA permettent toujours d'obtenir des points « bonus » au baccalauréat selon un coefficient trois.

Certaines organisations syndicales ont déposé des amendements (soutenus par le SNALC) pour que cette mesure soit étendue à toutes les options. Le ministère a expliqué en quoi les langues anciennes avaient un sens particulier, une place à part, dans l'enseignement dispensé aux élèves en France.

In fine, parmi les organisations enseignantes représentatives, seul le SNALC a voté pour cette proposition d'arrêté.

Le SNALC sait l'importance des langues anciennes dans la formation culturelle, linguistique et scientifique de nos élèves et a toujours défendu leur enseignement.

Le SNALC sait combien les langues anciennes ont été fragilisées par la réforme du collège et s'est battu aux côtés des collègues pour les sauver.

Le SNALC sait qu'il faut se battre tous les ans pour un petit bout de la marge établissement si l'on veut enseigner le latin ou le grec ; et que, ce faisant, l'on se met forcément des collègues à dos.

**Pour ces raisons, le SNALC a été la seule organisation syndicale enseignante représentative à voter pour le projet d'arrêté.**

Et, pour toutes ces raisons, le SNALC restera aux côtés des professeurs de lettres classiques et se battra pour que les langues anciennes soient toujours vivantes dans nos lycées et collèges.

Paris, le 27 novembre 2018

Contact :

Sébastien VIEILLE, secrétaire national à la pédagogie, [pedagogie@snalc.fr](mailto:pedagogie@snalc.fr), 06 61 91 30 49

Cécile DIENER, responsable nationale langues anciennes, 06 87 45 70 36

***Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.***